

GT-ADI-INT(2020)8

Strasbourg, le 8 décembre 2020

GRUPE DE TRAVAIL SUR L'INTÉGRATION INTERCULTURELLE (GT-ADI-INT)

2^e rapport de réunion et liste des décisions

1. Ouverture de la réunion

La Secrétaire du GT-ADI-INT ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux membres et aux autres participant-e-s. Elle rappelle les objectifs généraux du groupe de travail GT-ADI-INT et donne des informations sur les progrès accomplis et sur les faits intervenus depuis la dernière réunion, en remerciant les membres de leurs précieuses contributions écrites. Elle présente ensuite le projet d'ordre du jour qui est adopté tel qu'il figure à l'annexe I.

La liste des participants fait l'objet de l'annexe II.

2. Élection du/de la président(e) et du/de la vice-président(e)

La Secrétaire du GT-ADI-INT fait part des candidatures reçues aux postes de président-e et de vice-président-e :

- Pia Buhl Girolami, directrice des politiques au ministère de l'Éducation et de la Recherche, Département de l'intégration, Norvège, au poste de présidente.
- Claudia Emmanuel Laredo, cadre supérieur au conseil municipal de Bilbao en charge de l'immigration et de la diversité, représentant la ville de Bilbao, et Nadan Petrovic, professeur et coordinateur du Centre d'études des migrations et des réfugiés, représentant l'Italie, au poste de vice-président-e.

Les candidat-e-s échangent leur point de vue sur les travaux du groupe de travail et les raisons de leur candidature.

Le groupe de travail décide d'élire Pia Buhl Girolami au poste de présidente par acclamation. Il procède ensuite à l'élection à bulletin secret au poste de vice-président-e. Claudia Emmanuel Laredo est élue vice-présidente.

3. Examen de la mise en œuvre par les États membres de la Recommandation CM/Rec(2015)1 sur l'intégration interculturelle

La présidente rappelle que dans le cadre du mandat du CD-ADI, il est demandé au groupe de travail GT-ADI-INT d'apporter un appui spécialisé au CD-ADI pour examiner la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2015)1 par les États membres. À cette fin, le CD-ADI a approuvé un questionnaire visant à réunir les réponses des États membres en vue de la préparation du présent projet de rapport (document GT-ADI-INT(2020)6).

Trente-deux réponses ont été reçus. La présidente donne la parole à l'auteur du projet de rapport, Niall Crowley, expert indépendant en égalité et en droits humains.

M. Crowley précise que les réponses reçues témoignent de l'engagement et de la créativité dont font preuve les États membres en matière d'intégration interculturelle et de l'importance accordée à un engagement à plusieurs niveaux avec le niveau national pour encourager l'action au niveau local. Les initiatives prises par les États membres correspondent aux exigences de la Recommandation CM/Rec(2015)1 et peuvent être divisées en trois grands volets :

- Cadres nationaux/institutionnels :
 - o Dispositions constitutionnelles et législation ;
 - o Institutions spécialisées ;
 - o Stratégies/plans nationaux ;
 - o Flux de financement.

- Engagement à plusieurs niveaux :
 - o Approches descendantes associant des organismes nationaux ayant une compétence interculturelle ;
 - o Approches ascendantes, notamment dans les pays où existe un réseau national de cités interculturelles ;
 - o Combinaison d'approches descendantes et ascendantes, dont une coopération avec l'association des pouvoirs publics aux niveaux régional et local.

Il est possible de dégager quelques tendances générales. Par exemple, les cadres d'action nationaux et internationaux pour l'intégration interculturelle (dont le guide La cité interculturelle pas à pas) sont considérés comme des éléments permettant d'établir un programme commun entre les autorités publiques concernées et de convenir de normes à respecter. L'engagement à plusieurs niveaux est apprécié et la bidirectionnalité apparaît comme importante pour une mise en œuvre efficace, en particulier les processus et structures participatifs. Le soutien au/du niveau européen est salué.

Parmi les principales difficultés, les États membres reconnaissent, d'une manière générale, que l'engagement à plusieurs niveaux n'est pas simple, en particulier dans les contextes fédéraux dans lesquels les niveaux régionaux et locaux présentent un degré élevé d'autonomie ; que l'absence de données sur l'égalité est aussi un obstacle à la prestation de services interculturels ; que la pandémie

de covid-19 a récemment eu des répercussions sur la capacité de promouvoir l'interaction ; et que l'absence de traduction du guide La ville interculturelle pas à pas dans les langues nationales a réduit la portée de ce dernier et eu des effets négatifs sur sa diffusion.

L'expert termine par un certain nombre de recommandations parmi lesquelles :

1. la définition de cadres d'intervention aux niveaux européen et national ;
2. l'attribution de la responsabilité à l'institution ayant les compétences et les ressources nécessaires ;
3. l'établissement de plateformes aux fins d'un engagement et d'une coordination multiniveaux et multisectoriels ;
4. la mise en réseau avec les membres des Cités interculturelles au niveau national et la participation de ceux-ci ;
5. le renforcement de la législation sur l'égalité de traitement par des obligations en matière d'égalité ;
6. des actions sur l'intégration interculturelle dans le cadre de la conduite à suivre face à la covid-19 ;
7. la conception de modèles d'institutions compétentes sur le plan interculturel et l'organisation de formations sur la compétence interculturelle.

Le groupe de travail se déclare très satisfait du projet de rapport. Le Rapporteur sur l'égalité entre les femmes et les hommes (REFH), Solve Saetre, précise que le rapport est clair et bien structuré. Il fait observer qu'il met fortement l'accent sur l'égalité bien qu'il ne renvoie pas expressément à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il se félicite néanmoins des exemples de politiques menées par le Royaume-Uni qui traitent des questions d'égalité entre les femmes et les hommes. Pour finir, il exhorte le groupe de travail à donner des exemples supplémentaires de politiques et d'actions tenant compte de l'intersectionnalité.

L'arrondissement londonien de Lewisham propose que les recommandations finales traitent des moyens d'améliorer/ permettre la collecte de données sur l'égalité.

Bursa-Osmangazi, appuyée par Bradford, considère que les conséquences que la situation d'urgence liée à la covid-19 a pour les inégalités, qui se creusent, peuvent être rappelées et qu'il est possible d'établir des liens avec l'étude du CD-ADI sur la réponse des États membres à la crise sanitaire.

La Finlande, appuyée par la Norvège, insiste sur la nécessité de procéder à un suivi, à des rapports et à un contrôle plus systématiques pour améliorer la mise en œuvre.

Pour Limassol, le questionnaire a offert une bonne occasion d'engager un dialogue à plusieurs niveaux en vue de l'élaboration d'une réponse globale associant toutes les parties prenantes dont les compétences sont partagées pour discuter des questions relatives aux différents niveaux de gouvernance.

La Norvège propose en outre de mettre l'accent sur les bons résultats de la coopération multiniveaux que la crise sanitaire a entraînée dans certains cas et d'en faire un modèle à suivre plus généralement pour les politiques d'intégration des migrants.

Pour finir, certains États membres font part de leur souhait de compléter leurs réponses avant la présentation du rapport au CD-ADI pour examen.

Le groupe de travail décide d'appuyer le projet de rapport d'examen tel que modifié par le Secrétariat et charge la présidente et la vice-présidente de veiller à ce que le projet final tienne compte de l'ensemble des observations et remarques ; il convient en outre de le soumettre à l'examen et à l'approbation éventuelle du CD-ADI à sa deuxième réunion.

4. Parrainage communautaire des personnes réfugiées

La présidente rappelle que le parrainage communautaire des personnes réfugiées peut être une solution pour rendre les sociétés plus accueillantes et inclusives pour des personnes arrivant souvent en désarroi et fournir des ressources locales pouvant aider les personnes réfugiées à apporter une contribution positive à leur nouveau foyer. C'est aussi une pratique qui associe différents niveaux de l'administration, car elle suppose une coordination et une coordination fortes entre les États, les régions et les pouvoirs locaux, et nécessite l'engagement actif des citoyen-ne-s dans le processus d'accueil. En tant que tel, le parrainage communautaire apparaît dans le projet de lignes directrices et de modèle de cadre réglementaire pour l'intégration interculturelle actuellement élaboré par le groupe de travail. Le Canada a une longue expérience de l'exécution de programmes de parrainage communautaire et a été une source d'inspiration pour un certain nombre de pays européens, dont le Royaume-Uni.

La présidente invite Mary Coulter, conseillère pour les migrations à la Mission du Canada auprès de l'Union européenne à Bruxelles, et Jane Kennedy, responsable de la politique et de la mise en œuvre du parrainage communautaire au ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni, à prendre la parole et à faire part de leurs expériences respectives.

Mary Coulter énumère les effets positifs que le parrainage communautaire a eus au Canada en quarante ans. Elle souligne que les liens tissés bénéficient à toutes et tous. Les personnes réfugiées ainsi accueillies s'intègrent plus rapidement et nouent des relations plus profondes et plus solides avec les membres de la communauté. Le modèle est l'occasion pour les citoyen-ne-s de participer à l'accueil des personnes réfugiées dans la communauté locale et peut contribuer au rapprochement des gens. L'intervenante présente ensuite la série de programmes exécutés par le Canada, notamment un programme de réinstallation, un programme de parrainage communautaire et un programme mixte combinant les deux méthodes. Elle conclut en soulignant que l'expérience canadienne a montré que le succès d'un programme de réinstallation dépend en grande partie de la participation de plusieurs niveaux d'administration.

Jane Kennedy présente l'expérience du Royaume-Uni, largement inspirée du modèle canadien, telle qu'elle a été lancée en 2016. Pour le Royaume-Uni, le modèle de parrainage communautaire est un partenariat entre les communautés locales, les organisations de la société civile et le gouvernement. Le Royaume-Uni travaille en outre en étroite collaboration avec l'organisation de renforcement des capacités *Reset*, qui prête son concours en matière de formation et de soutien des groupes. Grâce à cette collaboration, l'État a modifié le programme en fonction des réactions des parties. Des groupes de parrainage communautaire sont aujourd'hui présents dans chaque collectivité locale, avec une concentration dans certaines régions, en raison du développement du programme dans ces régions.

Cette approche a modifié la manière dont l'État travaille avec les communautés et elle est maintenant considérée comme un exemple de bonne pratique sur la façon de collaborer.

La séance de questions et de réponses qui suit porte sur des questions pratiques liées aux premières phases du programme et à la participation du HCR. Certains États membres demandent des renseignements sur les instruments juridiques, les cadres et les structures nécessaires à l'exécution du programme tandis que les villes souhaitent obtenir des informations sur les conditions préalables à réunir pour assurer le succès. La coordinatrice du réseau espagnol des cités interculturelles (RECI) dit que l'Espagne a saisi l'occasion du parrainage communautaire pour élargir les compétences des régions intéressées de manière à accroître leur capacité de mise en œuvre. D'autres questions ont trait à l'aide aux personnes réfugiées vulnérables, aux travaux de recherche mettant en évidence les effets positifs et à l'adaptabilité du modèle à divers contextes.

La Secrétaire du GT-ADI-INT fait savoir que des formations et des ateliers en ligne peuvent être organisés pour les pouvoirs publics intéressés dans le cadre de l'Initiative mondiale de parrainage des réfugiés et propose de mettre le groupe en rapport avec le directeur pour l'Europe.

5. Projet de lignes directrices et modèle de cadre réglementaire pour l'intégration interculturelle

La présidente rappelle que ce document est au centre de la proposition de changement de conception et de gestion des stratégies d'intégration du GT-ADI-INT. Il défend l'intégration interculturelle comme un modèle à suivre et considère que la coopération à plusieurs niveaux dans ce domaine est le moyen le plus efficace d'atteindre l'objectif. Un premier projet de lignes directrices et de modèle de cadre réglementaire pour l'intégration interculturelle a déjà été examiné de manière approfondie à la première réunion du groupe de travail. Des propositions d'amendements ont été faites oralement pendant la réunion, puis par écrit. La cote du document mis à jour est GT-ADI-INT(2020)2. La présidente souligne qu'aucun ajout n'a été apporté à la matrice et que les amendements présentés concernent essentiellement la structure et la partie explicative, l'accent étant mis sur le principe d'égalité et la nécessité de traiter l'intégration de manière intersectionnelle ; l'aspect novateur de l'approche face au cadre sociétal actuel ; la nécessité de s'attaquer aux inconvénients structurels et à la discrimination systémique ; le principe de responsabilité partagée et les moyens de garantir une participation significative ; le renvoi à des travaux de recherche montrant l'intérêt de la diversité également du point de vue économique ; et la nécessité d'intégrer les principes de l'intégration interculturelle dans tous les départements et les domaines d'action. Des exemples de bonnes pratiques du groupe de travail complètent aussi la structure.

Le REFH se déclare satisfait du projet modifié, estime que les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes sont bien traitées et que l'intersectionnalité est désormais dûment prise en compte. Il propose cependant d'accorder une place plus centrale aux parties relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes souvent placées en fin de paragraphe et d'insérer une mention indépendante sur la situation des femmes migrantes qui font souvent face à des difficultés supplémentaires en matière d'égalité en raison de leur vulnérabilité spécifique. Il suggère en dernier lieu d'insister sur la nécessité de réunir des données de qualité sur l'égalité entre les femmes et les hommes, en particulier dans les communautés migrantes.

La Norvège se félicite du caractère pratique du document qui semble convenir aux praticien-ne-s aux niveaux national et local. L'équilibre entre les bonnes pratiques des États et des pouvoirs locaux est

aussi salué. Pour ce qui est de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Norvège suggère de mentionner également les politiques qui autonomisent les femmes, en particulier les femmes migrantes, et pas seulement celles qui les protègent de la violence et de la haine.

Bilbao propose d'inclure la définition officielle de l'intersectionnalité telle qu'elle est promue par l'Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes et d'ajouter des exemples d'actions visant à prévoir une perspective de genre dans la conception et l'exécution des projets.

Le Canada indique qu'il accorde cette année une attention particulière à l'évaluation de l'intégration socioculturelle des femmes migrantes, recoupant les données sur l'intégration économique et le sexe ou sur le genre et l'équité en matière de santé.

Plusieurs membres proposent de renvoyer aux normes et aux pratiques du Conseil de l'Europe en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre, en particulier parce que ces questions relèvent aussi du mandat du CD-ADI.

Malte donne des informations sur l'état d'avancement du plan national d'action contre le racisme et la xénophobie qui bénéficie des connaissances partagées au sein du groupe de travail et ouvre la voie à la prochaine stratégie nationale d'intégration. Les deux initiatives sont désormais liées et sont conçues sous l'angle de l'avantage de la diversité en tenant compte des trois principes fondamentaux de l'interculturalité. Malte souligne en outre l'importance de garantir des ressources financières suffisantes pour chaque volet des stratégies.

L'arrondissement londonien de Lewisham se félicite de la mention des dangers du discours de haine et des infractions motivées par la haine et propose de mettre aussi davantage l'accent sur les préjugés inconscients et sur d'autres formes de discrimination. L'attention pourrait aussi être attirée sur les effets cumulatifs de plusieurs décisions isolées de différents pouvoirs publics sur les buts et les objectifs généraux.

Limassol est d'avis que le document devrait être examiné par des associations de jeunesse pour s'assurer qu'il tient compte de la dimension de l'éducation interculturelle à la citoyenneté.

La Macédoine du Nord considère que le document pourrait mentionner la nécessité d'associer les personnes migrantes à la prévention de la discrimination au sein des groupes communautaires. Une question en suspens porte sur la possibilité de définir la « communauté », ce qui semble toutefois difficile en particulier dans un contexte multilingue.

Pour finir, les membres conviennent de présenter le projet final sous forme d'exposé des motifs au projet de recommandation sur le sujet à condition que son caractère pratique et ses orientations ne pâtissent pas de modifications de forme.

La présidente remercie les membres du groupe de travail de leurs observations et elle leur demande de soumettre d'autres amendements par écrit dans un délai d'une semaine.

Le groupe de travail décide en outre d'approuver le présent document tel que le Secrétariat l'a modifié à la suite des amendements reçus et de le transmettre pour examen et retour d'information au CD-ADI lors de sa deuxième réunion, une fois visé par la présidente.

6. Projet de recommandation sur l'intégration interculturelle au niveau national

La présidente rappelle que le CD-ADI doit examiner un premier schéma de projet de recommandation sur l'intégration interculturelle à sa deuxième réunion. Cette recommandation aurait pour objet d'inscrire le principe des politiques et de la gouvernance à plusieurs niveaux aux fins de l'intégration interculturelle dans une norme juridique et de donner des orientations pour la mise en œuvre. Si le Comité des Ministres l'adopte, la recommandation sera la deuxième règle de droit du Conseil de l'Europe sur l'intégration interculturelle et la première exigeant une coopération à plusieurs niveaux dans ce domaine.

Les grandes lignes d'un projet de recommandation sont exposées dans le document GT-ADI-INT(2020)7. Elles suivent les normes habituelles d'une recommandation du Comité des Ministres, à savoir un préambule et un dispositif composé de quelques paragraphes. Le préambule met en avant les défis à relever, les valeurs fondamentales et la raison d'être de l'intégration interculturelle. Les paragraphes du dispositif comprennent des recommandations aux États membres, qui reposent en grande partie sur les lignes directrices et le cadre réglementaire. La recommandation compte aussi une annexe qui résume les principales mesures à prendre.

D'une manière générale, le groupe de travail se déclare très satisfait du projet actuel.

Le REFH signale la nécessité d'insérer une perspective de genre en renvoyant à quelques normes du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

La Norvège, appuyée par le Portugal, propose de distinguer le renvoi à la citoyenneté de celui à la participation comme moyen de permettre aussi à ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent pas être naturalisés de participer.

Bursa Osmangazi souligne l'importance d'adopter des normes nouvelles et supplémentaires pouvant inspirer des législations et des cadres nationaux.

L'arrondissement londonien de Lewisham met en avant l'équilibre délicat entre la prise en compte spécifique de la situation des personnes migrantes vulnérables et celle de la situation des personnes vulnérables en général. La notion d'intersectionnalité peut être une solution et l'intégration des principes interculturels dans la société dans son ensemble peut aussi être un atout.

Le Portugal souhaite mettre davantage l'accent sur la participation des personnes migrantes à la prise de décision.

7. Prochaines étapes, dates et lieux de la prochaine réunion

La présidente se félicite en particulier du consensus dégagé par le groupe de travail sur les principaux principes devant inspirer les politiques d'intégration interculturelle, dont la gouvernance à plusieurs niveaux. Elle relève en outre que les documents élaborés jusqu'à présent sont assez ambitieux et invite le groupe de travail à mener des actions de promotion et de sensibilisation à ce sujet.

Elle donne la parole au Secrétariat pour qu'il présente de façon détaillée les prochaines étapes de la feuille de route du groupe de travail qui a été actualisée après la première réunion pour tenir compte des dates proposées par le CD-ADI pour ses prochaines réunions.

Le groupe de travail :

1. se félicite des rapports détaillés du Canada et du Royaume-Uni sur le programme de parrainage communautaire pour l'accueil des personnes réfugiées et remercie les deux pays de leurs exposés ;
2. examine, modifie et approuve le projet de rapport d'examen sur la Recommandation CM/Rec(2015)1 qu'il accepte de transmettre au CD-ADI pour approbation éventuelle à sa deuxième réunion ;
3. examine, modifie et approuve le projet de lignes directrices et de modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national, en vue de le soumettre au CD-ADI sous forme d'exposé des motifs pour qu'il examine, donne des informations en retour et/ou l'approuve à sa deuxième réunion ;
4. examine le premier schéma de projet de recommandation sur les politiques et la gouvernance à plusieurs niveaux pour l'intégration interculturelle et charge le Secrétariat de procéder aux modifications convenues en vue d'élaborer un deuxième projet qui sera transmis au CD-ADI pour qu'il examine à sa deuxième réunion ;
5. examine et approuve sa feuille de route actualisée, en particulier les dates et lieux des prochaines réunions comme suit :
 - a. 3^e réunion : 16-18 mars (1 jour et demi en cas de réunion en ligne, 3 jours si la réunion se tient à Valence (Espagne)
 - b. 4^e réunion : 28-30 septembre (à Valence si la 3^e réunion se tient en ligne ; autrement à Reggio nell'Emilia, (Italie).
6. Le groupe de travail remercie les autorités régionales de Valence et de la ville de Reggio nell'Emilia de leur proposition d'accueillir ses futures réunions.

8. Questions diverses

Néant.

Annexe I

ORDRE DU JOUR

Le 1^{er} décembre, 14h30 à 17h30 heure d'Europe centrale

14h30 – 15h00

1. Ouverture de la réunion
 - *Paroles de bienvenue et rappel des principales étapes de la feuille de route, Ivana d'Alessandro, Secrétaire du GT-ADI-INT*
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection du/de la Président(e) et du/de la Vice-Président(e)

15 h – 16h30 (y compris une brève pause-café)

4. Examen de la mise en œuvre de la CM/Rec(2015)1
 - a. *Présentation du projet de rapport de suivi, Niall Crowley, Expert ICC*
 - b. *Discussion sur les constats et suivi*

16h30 – 17h30

5. Le parrainage communautaire des personnes réfugiées: un exemple de coopération à plusieurs niveaux
 - a. *Qu'est-ce que le parrainage communautaire et comment fonctionne-t-il au Canada – Mary Coulter, Conseillère pour les Migrations, Mission du Canada auprès de l'UE*
 - b. *Le UK Sponsorship Programme – Jane Kennedy, Ministère britannique de l'Intérieur*
 - c. *Discussion en groupes*

17h30 Fin de la première journée

9h30 – 11h00

6. Projet de Lignes directrices et modèle de cadre réglementaire pour l'intégration interculturelle
 - a. *Présentation du troisième projet, Ivana d'Alessandro*
 - b. *La perspective d'égalité de genre, Sølve Sætre, Rapporteur Général sur l'égalité de genre*
 - c. *Discussion en vue de la validation éventuelle*

11h00 – 11h15 Pause-café

11h15 – 12h00

7. Projet de Recommandation sur l'intégration interculturelle au niveau national
 - a. *Présentation de l'avant-projet de Recommandation, Irena Guidikova, co-Secrétaire du GT-ADI-INT*
 - b. *Discussion en groupes*

12h00 – 13h00

8. Prochaines étapes
9. Date et lieu de la prochaine réunion

13h00 Fin de la réunion

Annexe II

LISTE DES PARTICIPANT(E)S

MEMBRES ELU(E)S

AZERBAÏDJAN

Agil SHIRINOV

Confirmé

Professeur,
Recteur de l'Institut azerbaïdjanais de théologie,
Professeur adjoint au département d'études religieuses
Institut azerbaïdjanais de théologie
Bakou, Azerbaïdjan.

BERGEN (NORVÈGE)

Sølve SÆTRE

Confirmé

Conseiller spécial pour la diversité,
Conseiller sur les questions politiques concernant les réfugiés, l'inclusion des Roms, les personnes LGBTI, la
prévention de la radicalisation, l'égalité de genre et les questions religieuses,
Département pour la culture, la diversité et l'égalité,
Bergen, Norvège.

BILBAO (ESPAGNE)

Itziar URTASUN

Excusée

Conseillère,
Département de la coopération internationale et de la coexistence,
Bilbao, Espagne.

Claudia Emmanuel LAREDO

Confirmée

Représentante,
Département de la coopération internationale et de la coexistence,
Bilbao, Espagne.

BRADFORD (ROYAUME-UNI)

Ian DAY

Confirmé

Directeur adjoint,
Services des actions de proximité et des usagers/usagères
Conseil de Bradford,
Bradford, Royaume-Uni.

BURSA-OSMANGAZI (TURQUIE)

Şenol DÜLGER

Coordinateur des relations extérieures,
Bursa-Osmangazi, Turquie.

Confirmé

CROATIE

Alen TAHIRI

Bureau gouvernemental pour les droits humains et les droits des minorités nationales,
Zagreb, Croatie.

Excusé

FINLANDE

Peter KARIUKI

Spécialiste principal,
Secrétaire général,
Conseil consultatif des relations ethniques (ETNO),
Ministère de la justice,
Département de la démocratie et du droit public,
Helsinki, Finlande.

Confirmé

IOANNINA (GRÈCE)

Dionysia AMPATZIDI

Conseillère principale du maire d'Ioannina pour les politiques sociales et migratoires
Ioannina, Grèce.

Excusée

ITALIE

Nadan PETROVIC

Professeur,
Coordinateur du Centre d'études sur les migrations et les personnes réfugiées,
Rome, Italie.

Confirmé

(ARRONDISSEMENT LONDONIEN DE) LEWISHAM (ROYAUME-UNI)

Damien EGAN

Maire,
Arrondissement londonien de Lewisham, Royaume-Uni.

Confirmé

Philip BAKER

Responsable de l'Arrondissement refuge,
Arrondissement londonien de Lewisham, Royaume-Uni.

Confirmé

LIMASSOL (CHYPRE)

Nenad BOGDANOVIC

Conseiller interculturel,

Confirmé

Limassol, Chypre.

LUBLIN (POLOGNE)

Krzysztof STANOWSKI

Directeur du Centre de coopération internationale,
Lublin, Pologne.

Confirmé

MACÉDOINE DU NORD

Robert ALAGJOZOVSKI

Coordinateur national pour l'interculturalisme,
Une société unie, le développement de la culture et la coopération interministérielle.
Gouvernement de la Macédoine du Nord,
Skopje, Macédoine du Nord.

Confirmé

NORVÈGE

Pia Buhl GIROLAMI

Directrice des politiques,
Ministère de l'Éducation et de la Recherche,
Département de l'intégration,
Oslo, Norvège.

Confirmée

PORTUGAL

Cecília MENDES

Conseillère principale,
Haut-Commissariat aux migrations (ACM),
Lisbonne, Portugal.

Confirmée

REGGIO EMILIA (ITALIE)

Gianluca GRASSI

Cabinet du maire,
Commune de Reggio Emilia, Italie.

Confirmé

REYKJAVIK (ISLANDE)

Joanna MARCINKOWSKA

Spécialiste de l'immigration,
Bureau des droits humains et de la démocratie
Reykjavik, Islande.

Confirmée

ESPAGNE

Karoline FERNANDEZ DE LA HOZ

Directrice,
OBERAXE (Observatoire espagnol contre le racisme et la xénophobie),

Confirmée

Gouvernement espagnol,
Ministère de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations,
Madrid, Espagne.

TURQUIE

Burak YASAR

Expert des problématiques migratoires,
Direction générale de la gestion des migrations
Istanbul, Turquie.

Excusé

ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

MALTE

Alexander TORTELL

Chef de l'Unité Intégration et antiracisme,
Membre du CDADI,
Direction des droits humains et de l'intégration,
Ministère des affaires européennes et de l'égalité, Malte.

Confirmé

ROYAUME-UNI

Ben GREENER

Directeur adjoint pour les questions religieuses, l'intégration et les communautés,
Ministère du Logement, des Communautés et de l'Administration locale,
Gouvernement du Royaume-Uni
Londres, Royaume-Uni

Confirmé

Thomas ŞF LOVESEY

Responsable de l'intégration – Questions religieuses, intégration et communautés,
Ministère du Logement, des Communautés et de l'Administration locale,
Gouvernement du Royaume-Uni
Londres, Royaume-Uni

Confirmé

ÉTATS OBSERVATEURS

CANADA

Mary COULTER

Conseillère (Migration),
Mission du Canada auprès de l'Union européenne,
Bruxelles, Belgique.

Confirmée

Julien FERET **Confirmé**
Analyste des politiques de justice et affaires intérieures,
Mission du Canada auprès de l'Union européenne,
Bruxelles, Belgique.

MEXIQUE

Jorge JIMENEZ **Confirmé**
Ville de Mexico, Mexique.

EXPERT(E)S/INTERVENANT(E)S

Rosaria DE PAOLI **Confirmée**
Coordinatrice nationale,
Réseau italien des cités interculturelles (Città del Dialogo)
Milan, Italie.

Carla CALADO **Confirmée**
Coordinatrice nationale,
Réseau portugais des cités interculturelles (RPCI),
Lisbonne, Portugal.

Gemma PINYOL **Confirmée**
Coordinatrice nationale,
Réseau espagnol des villes interculturelles (RECI),
Barcelone, Espagne.

Daríá TERRADEZ SALOM **Confirmée**
Directrice générale chargée des relations avec l'UE et l'État,
Gouvernement régional de Valence,
Valence, Espagne.

Jane KENNEDY **Confirmée**
Exécution du Parrainage Communautaire et Responsable politique,
Parrainage Communautaire;
Direction de la réinstallation, de l'aide à l'asile et de l'intégration,
Ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni,
Londres; Royaume-Uni.

Niall CROWLEY **Confirmé**
Expert en égalité et droits de l'homme,
Dublin, Irlande.

CONSEIL DE L'EUROPE

**DG II - Direction générale de la démocratie
Direction de l'anti-discrimination/**

Ivana D'ALESSANDRO

Cheffe de l'unité des Cités interculturelles,
Secrétaire du GT-ADI-INT.
Courriel : ivana.dalessandro@coe.int

Confirmée

Irena GUIDIKOVA

Cheffe de la division Anti-discrimination et coopération,
Co-Secrétaire du GT-ADI-INT
Courriel : irena.guidikova@coe.int

Confirmée

Leonor TEJADO HINOJO

Assistante administrative,
Unité des Cités interculturelles,
Assistante du GT-ADI-INT.
Tél. : +33 (0)3 90 21 42 52
Courriel : leonor.tejado@coe.int

Confirmée

Andrea WICKSTRÖM

Chargée de projet,
Unité des Cités interculturelles,
Courriel : andrea.wickstrom@coe.int

Confirmée

Yann PRIVAT

Assistant administratif,
Unité des Cités interculturelles,
Tél. : +33 (0)3 90 21 42 52
Courriel : yann.privat@coe.int

Confirmé
